



# LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PAUDEX / N° 28 / JUIN 2018

IMPRESSUM: ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PAUDEX

## CINQUANTE ANS DE DÉBATS

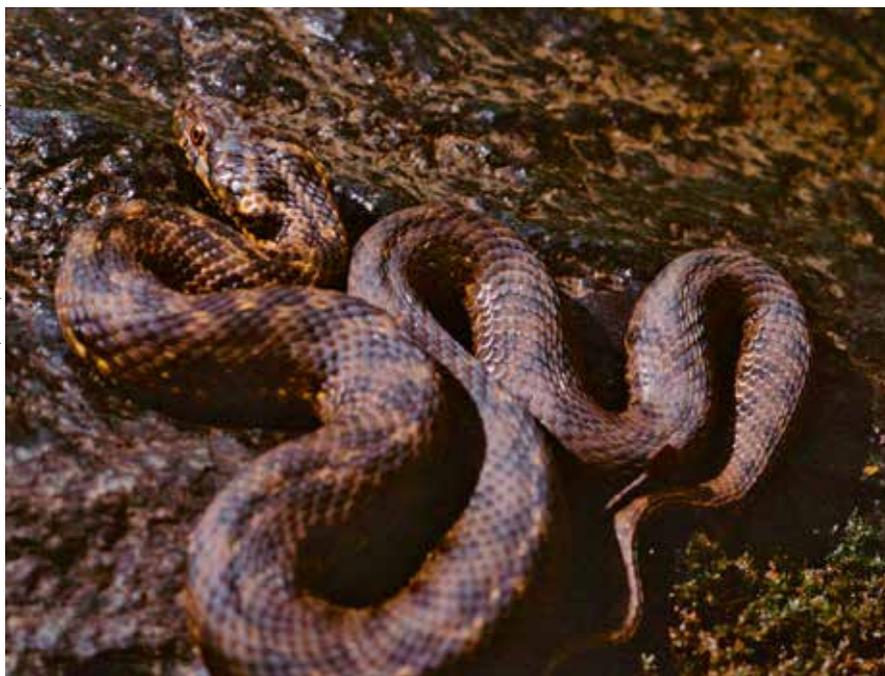
1968 – lundi 7 mai 2018 : après cinquante ans de débats, le 7 mai dernier fut la dernière séance du Conseil communal tenue dans la salle de notre complexe communal, telle que vous la connaissez. Ce dernier conseil fut haut en couleur, tant par l'importance des sujets à l'ordre du jour que par sa durée. Un record, presque quatre heures de débats. C'est pour moi l'occasion de remercier chaleureusement tous les Conseillers et Conseillères qui se sont succédé, génération après génération, pour amener Paudex là où nous en sommes aujourd'hui ; une commune harmonieuse et conviviale où il fait bon vivre. Je tiens aussi à remercier tous les Présidents du Conseil qui ont œuvré avant moi à la bonne marche des séances et débats successifs, sans oublier les Municipaux et Syndics qui ont mis en place et réalisé les préavis votés par le Conseil pour le bien des citoyens.

Pendant les travaux de rénovation, votre Conseil ira travailler à Lutry, qui met gracieusement à notre disposition des salles où nous pourrions continuer à débattre des différents projets que nous soumettra notre Municipalité. Je remercie chaleureusement la Commune de Lutry et ses Autorités pour leur générosité. Une fois notre salle rénovée, notre Conseil retrouvera son lieu de travail, pourvu d'une infrastructure moderne, d'outils multimédias adaptés aux exigences de notre temps.

Citoyennes et citoyens de Paudex, je vous souhaite d'ores et déjà un bel été, et n'oubliez pas la Fête à Paudex, qui aura lieu le 29 juin, où je me réjouis de vous rencontrer.

**JEAN-PHILIPPE CHAUBERT**  
*Président du Conseil communal*

Référence : Karch, Centre suisse de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse.



La couleuvre vipérine, un serpent très aquatique / Encyclopédie de la nature – Bourgogne-Nature.

## LA COULEUVRE VIPÉRINE

**Q**ui se promène au bord du lac a parfois aperçu aux environs immédiats de la plage de Paudex la couleuvre vipérine nageant ou lovée au soleil. Bien que parfaitement inoffensif, le serpent fait peur. Ne la brutalisez pas, ne l'effrayez pas, observez-la en étant conscient de votre chance de la voir, car la vipérine est rare. Elle aime la chaleur et on la trouve en Espagne, dans le sud de la France et en Italie. La Suisse est bien au nord pour elle ; ne s'y reproduisent que de faibles populations, sur les rives du Léman et en Valais.

Au printemps, la concurrence est grande entre mâles fluets pour s'accoupler avec une opulente femelle. Un seul sera élu. Les œufs sont pondus entre juin et juillet. Les jeunes naissent 45 jours plus tard. Les mâles seront adultes à trois ans et demi et les femelles à quatre ans et demi. Ces couleuvres mangent du poisson, des grenouilles, des tritons. Les rives doivent être couvertes de végétation et de pierres, sous lesquelles les serpents se fauflent. Les murs de soutènement un peu fissurés font leur bonheur. La population lémanique est fragile, car on tue ces serpents qui ressemblent trop aux vipères et on cimente toutes les fissures dans les murs au bord de l'eau, privant ainsi la vipérine de ses habitats préférés. Dans les rivières où elle se plaît, la pollution la prive de poissons, et donc de nourriture.

Alors, si vous voyez une fois ses grands yeux proéminents et les grandes écailles qui couvrent sa tête, retenez votre souffle et ne bougez plus. Vous êtes en présence d'une des mille couleuvres vipérines de Suisse et, croyez-moi, cette rencontre en vaut la peine. **CL.Q.**

## ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

# ÉLECTION D'UN MUNICIPAL ET DU SYNDIC

Comme déjà annoncé, M. Serge Reichen, syndic, prendra sa retraite politique avec effet au 31 décembre 2018. Dès lors, la Commune de Paudex organise une élection complémentaire pour désigner un-e municipal-e, puis le-la syndic-que, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## COMMENT SE PORTER CANDIDAT?

Dès à présent, venez chercher un dossier de candidature et un formulaire d'inscription au Greffe municipal durant nos heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous. Il est également possible

d'obtenir ces documents par courriel; veuillez adresser votre demande à [greffe@paudex.ch](mailto:greffe@paudex.ch).

Le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature est fixé au **lundi 13 août 2018 à 12 h.**

## DATES IMPORTANTES

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE (DATE LIMITE)	DATE VOTATION	OBJET DE LA VOTATION
Lundi 13 août 2018 à 12h	23 septembre 2018	Election d'un-e municipal-e 1 <sup>er</sup> tour
Mardi 25 septembre 2018 à 12h	14 octobre 2018	Election d'un-e municipal-e 2 <sup>e</sup> tour
Lundi 15 octobre 2018 à 12h	25 novembre 2018	Election du-de la syndic-que 1 <sup>er</sup> tour
Mardi 27 novembre 2018 à 12h	16 décembre 2018	Election du-de la syndic-que 2 <sup>e</sup> tour

Le formulaire d'inscription pour la présentation des candidats dans un tout-ménage doit être déposé dans le même délai, soit le **lundi 13 août 2018 à 12 h.** Il doit être complété et accompagné **d'une photo format passeport** de bonne qualité. [LE GREFFE MUNICIPAL](#)

## PARCELLE 256

## 902 000 FR. POUR SOLDE DE TOUS COMPTES

**Comme les choses se dénouent! En une discussion de deux heures, le 7 mai, le Conseil de Paudex a tiré un trait sur une histoire vieille de 37 ans.**

Selon le préavis 5-2018, par 24 voix contre 10 et 4 abstentions, la Municipalité est «autorisée à conclure un accord avec la famille Giobellina pour mettre un terme définitif à la convention de 1981 en contrepartie d'un versement de 902 000 fr. et de bloquer ce montant pendant cinq ans au cas où la commune aurait l'opportunité d'acquérir la parcelle 256».

Ce montant ne tombe pas du ciel. Il correspond à l'indemnité maximum pour un terrain de 2195 m<sup>2</sup> à 211 fr./m<sup>2</sup>, indexée sur la base de l'indice de référence de 1979. Cette offre mise à jour à l'indice de février 2018 conduit à un montant de 902 000 fr., que la famille Giobellina versera à la commune faute de pouvoir lui remettre la parcelle 256, qui est toujours la propriété de la famille Bovey, qui n'entend pas la vendre ni à la commune ni aux promoteurs.

Cette affaire qui vient de se conclure définitivement aura empoisonné pendant des décennies la vie des municipalités qui se sont succédé à la tête de la commune. Cette convention, boiteuse à la base, permettait de construire un peu plus dense sur d'autres parcelles propriétés des promoteurs. En contrepartie, ils offraient un terrain de 2195 m<sup>2</sup> au bord du lac: la parcelle 256. Le hic, c'est que cette parcelle ne leur appartenait pas; ils ne jouissaient que d'une promesse de vente sur ce terrain! De ce fait, la convention n'a pas pu être honorée. Juristes, municipalités et commissions ad hoc se sont tour à tour penchés sur cette affaire, sans jamais aboutir. Après trente-sept ans, un nouveau round était proposé, avec de nouveaux avis de droit, de nouvelles négociations à entreprendre, des procédures d'expropriation à lancer, des indemnités à recal-

culer. Le Conseil n'en a pas voulu. Lassé par cette procédure sans fin, appliquant à la lettre un des articles de la convention, il a préféré liquider cette affaire pour la somme de 902 000 fr. Trente-sept ans de chicanes et de procédures, c'est assez! Passons à autre chose! Ils étaient une majorité de deux tiers à le penser.

Le passant qui longe les rives du lac, venu d'ailleurs et ignorant tout de cette affaire, notera que le Centre Patronal est une belle réalisation, intéressante pour la commune qui l'accueille, et il pensera que le terrain très écolo qui le jouxte est bienvenu dans cette zone très urbanisée.

Le Conseil s'étant prononcé et le référendum n'ayant pas été demandé, ce dossier est donc légalement clos. [C.L.O.](#)

## COMPLEXE COMMUNAL

# LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ONT COMMENCÉ

**Bien que peu visibles au début, les travaux ont bel et bien commencé au mois d'avril 2018, après l'acceptation par le Conseil communal du préavis de rénovation et l'expiration des délais de recours. Ils ont d'abord concerné le démontage de la chaufferie à mazout existante pour faire place à une nouvelle installation à gaz. On aura ensuite pu voir la cour se transformer pour faire place à la nouvelle annexe polyvalente.**

**S**i nos architectes prennent en charge tout ce qui concerne le chantier et les bâtiments, il nous reste les effets de bord de ce projet à gérer. Comment faire pour que les occupants actuels des lieux puissent continuer leur activité en toute sécurité? Dès la rentrée prochaine, les élèves occuperont des classes provisoires aménagées dans l'actuelle grande salle. Une passerelle leur permettra de rejoindre la cour vers le terrain de basket en toute sécurité, sans croiser le chemin des ouvriers occupés à la construction de l'annexe polyvalente.

Les enfants de la garderie seront hébergés, pour les plus grands, dans les locaux de l'école maternelle et, pour les bébés, dans un appartement communal à la route du Simplon. Ils seront ainsi à l'abri des nuisances du chantier pendant la réfection de l'école et retrouveront leur garderie habituelle dès la fin des travaux. Un grand merci à la direction des écoles, aux enseignantes et au personnel de la garderie pour leur compréhension et leur aide à la recherche de bonnes solutions.

La construction de l'annexe polyvalente entraînera un remaniement de la cour.

Que faire du pressoir? Et où mettre l'arche en pierre érigée en l'honneur de Henri et Jean-Pascal Delamuraz et qui se trouve à l'entrée de la cour? Ces questions devaient impérativement être traitées avant le début des travaux dans la cour. Après étude de différentes variantes, le pressoir sera installé dans la zone de terrain arrondie à l'extrémité du terrain de football en direction de Lutry. Il permettra de rendre l'entrée dans Paudex plus accueillante. L'arche en pierre sera quant à elle déplacée au fond de la cour, près de l'entrée de l'école, à droite de l'escalier montant vers la route du Simplon, bien en vue depuis l'entrée de la grande salle. La Commune met tout en œuvre pour que ce chantier se déroule le mieux possible, en tenant compte de la sécurité des usagers. D'avance, nous vous remercions de respecter la signalisation mise en place et de faire preuve de patience pendant ces travaux. [J.-F. SPRING, MUNICIPAL](#)

## NOUVELLES TENUES

## DES VÊTEMENTS « HAUTE VISIBILITÉ » POUR LE SERVICE DE VOIRIE

**L**a Municipalité a équipé notre service de voirie avec des nouveaux habits haute visibilité pour leur protection durant leur travail, en conformité avec l'art. 82 de la LAA (Loi fédérale sur l'assurance-accidents).

La réglementation des habits est devenue plus stricte pour la protection des ouvriers et employés travaillant sur et aux abords des routes. En effet, cette norme (SN EN 471 +A1), reprise par la Suva dans ces documents d'information, précise: «Les vêtements de signalisation à haute visibilité per-

mettent à la personne qui les porte d'être bien visible lors d'activités dangereuses, quelle que soit la luminosité pendant la journée et dans l'obscurité lorsque ladite personne est éclairée par des véhicules.» Une veste polaire et une de pluie viennent compléter cet équipement pour les périodes d'automne et d'hiver.

Ces nouveaux habits sont également destinés aux collaborateurs du service technique et au Municipal des travaux lors des séances et suivis de chantier sur la Commune.

[SERVICE TECHNIQUE](#)



Ils sont visibles par tous les temps!



Un pin noir très volumineux.

#### DU PIN AUX IFS

# ARBRES PROTÉGÉS

**Sur la commune, il n'y a pas que des frênes, et il n'y a pas que des arbres malades. Le bord du lac, la Campagne Marcel, la Colline sont très arborisés et riches de plantes saines et vigoureuses, bien entretenues par les propriétaires ou la Commune. Parmi tous ces végétaux, une centaine sont classés et bénéficient d'une protection particulière. Un plan et un règlement ont été adoptés en 2015, conformément aux directives cantonales.**

**P**armi ces 105 arbres, il y a une vingtaine de cèdres, dont le très vieux et respectable doyen de la commune, né en 1843, un peu décati mais régnant en maître sur la Campagne Marcel. A son ombre, plus discret mais remarquable par sa taille et son foisonnement, un if femelle, avec en été ses arilles rouges aux graines très toxiques. Sur les rives du lac, on notera le tilleul à petites feuilles, dont la stature élevée et le port retombant animent le sentier lacustre. Tout à l'opposé, au point culminant de la commune, on saluera le pin noir, qui est remarquable par sa taille et par son port. Le bel ensemble de pins parasols au pied du chemin de Bochat retient aussi l'attention.



Le tilleul aimé des hérons.



Un beau trio de pins parasols.

Tous ces arbres ainsi que nombre de tulipiers, arbres à soie, séquoias, frênes du Japon, noyers, charmes, hêtres pourpres, peupliers ou catalpas, bien visibles ou discrètement cachés au cœur des propriétés, sont protégés. L'abattage est soumis à autorisation. Si possible, la taille et l'écimage sont préférés à l'abattage. Pour maintenir le capital arboricole de la commune, l'autorisation d'abattage est souvent assortie de l'obligation de procéder à un aménagement compensatoire.

La liste des arbres protégés est évolutive. Les vieux arbres meurent, comme le séquoia de la route du Simplon. A l'inverse, de jeunes arbres pleins d'avenir peuvent être candidats à la protection. Ainsi, la Municipalité peut demander en tout temps l'ouverture d'une procédure de classement. [CL.Q.](#)

RÉFÉRENCE: RÈGLEMENT DU PLAN DE CLASSEMENT DES ARBRES / 2015.



Le discret if de la Campagne Marcel.

FRÊNES MALADES

# COUPE DE BOIS À ROCHETTAZ

**Vous l'avez certainement remarqué, une coupe de bois importante a eu lieu près du terrain de foot de Rochettaz.**



Coupe sous la Bernadaz. Le bois mort peut être laissé sur place.

**C**e travail a été planifié essentiellement pour des questions de sécurité. En effet, 80 % des arbres marqués étaient des frênes atteints de chalarose. Cette maladie fongique s'attaque à l'arbre par le feuil-

lage et envahit les rameaux, les branches et enfin le tronc. Un fois l'arbre atteint, il n'a aucune chance de survie. Une des caractéristiques de cette maladie est que le bois devient extrêmement cassant et donc dangereux. Les forêts de la région sont très

riches en frênes, notamment les boisés en bordure des cours d'eau. Malheureusement, au vu de l'extension rapide de la chalarose, cette problématique risque fort de se répéter au cours des années à venir.

La forêt de Rochettaz est longée et traversée en plusieurs endroits par des chemins piétonniers très fréquentés. Pour les sécuriser, il a fallu procéder à un marquage des arbres atteints. Vu les enjeux de sécurité, ce marquage a été effectué par deux gardes forestiers. Dans ce cas particulier, l'enlèvement en une seule fois d'une telle quantité d'arbres déstabilise la futaie restante. Nous avons donc aussi enlevé les arbres qui présentaient des signes d'instabilité (enracinement trop superficiel, arbres trop lourds ou trop penchés).

Fort heureusement, et grâce à l'apport de lumière ainsi obtenu, les jeunes pousses gagneront en vigueur et une nouvelle forêt reprendra rapidement et naturellement ses droits. Au besoin, le service forestier de la Commune de Pully, propriétaire, procédera à une plantation d'arbres adaptés à ce milieu. La pérennité de cette partie boisée est ainsi assurée.

Vous pouvez trouver des renseignements sur la chalarose sur le site de l'Etat de Vaud en tapant sur Google «flétrissement du frêne, Vaud».

CHRISTIAN FAVRE, GARDE FORESTIER

## LE CHALARA MENACE 95 % DES FRÊNES

**C**e champignon importé d'Asie apparaît en Pologne en 1990. Il est signalé dans la région bâloise en 2008. Dix ans plus tard, il est présent sur tout le Plateau suisse. Les spores du champignon se développent sur les tiges des feuilles de frêne sèches. Ce qui explique que l'épidémie est plus forte dans les forêts qu'en ville, où on ramasse les feuilles. Les spores libérées infectent en été les feuilles de frêne, puis se dirigent vers les pousses présentes partout sur l'arbre. Dans la zone infectée, l'approvisionnement en eau des tissus n'est plus assuré. L'arbre se dessèche progressivement et finit par dépérir.

Les arbres de tous âges sont menacés et spécialement ceux croissant dans des zones humides. Malades, ils deviennent cassants, ce qui est dangereux le long des chemins ou des sentiers très fréquentés. Ils doivent être abattus. Le bois peut être laissé sur place sans danger d'accroissement de l'infection. Enfin, on observe que 2 à 5 % des arbres sont naturellement résistants au Chalara, ce qui fait espérer qu'à moyen terme, un nouvel équilibre va être retrouvé.

La maladie a une forte incidence sur nos forêts et sur la sylviculture. Le frêne est après le hêtre le feuillu le plus répandu en Suisse.

Il représente environ 4 % du nombre total d'arbres, soit environ 23 millions d'individus (inventaire 2004/2006). Dans le peuplement, les frênes peuvent atteindre 300 ans. Le bois de frêne est utilisé depuis toujours, car ses longues fibres lui confèrent résistance, solidité et élasticité. Il est particulièrement apprécié pour la fabrication de manches d'outils. [CL.Q.](#)

RÉFÉRENCE : FLÉTRISSEMENT DU FRÊNE, SITE DE L'ETAT DE VAUD.

## POLITIQUE SOCIALE

# PRÉVENIR LA PAUVRETÉ : UNE OBLIGATION

**S**outenir les plus pauvres n'est pas une idéologie de gauche ou de droite, c'est une obligation imposée par la Constitution. L'article 41 exige ainsi de la Confédération et des cantons «qu'ils s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne au bénéfice de la Sécurité sociale puisse trouver un logement approprié, que les familles soient particulièrement protégées et que les enfants et les jeunes puissent se développer selon leurs aptitudes». La lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes est un objectif central non seulement en Suisse, mais dans le monde entier.

En Suisse, 7,5% de la population est considérée comme pauvre, soit 615 000 personnes, parmi lesquelles 108 000 enfants. En 2015, 3,2% de la population a bénéficié d'une aide sociale économique. Le taux de pauvreté reste relativement stable, mais il ne recule pas. C'est probablement dû au fait

que la mondialisation et l'automatisation exposent le marché du travail à un changement structurel continu qui fait croître les exigences posées aux salariés. Il faut s'attendre à ce que ces tendances se poursuivent, notamment en raison de la numérisation. Davantage d'efforts seront nécessaires pour mieux combattre la pauvreté, pour la prévenir et pour éviter qu'elle ne s'aggrave.

Il y a deux chemins à suivre dans la lutte contre la pauvreté : l'aide à accorder aux plus démunis et la prévention pour diminuer la pauvreté de demain. Le gros de la facture sociale est constitué par les aides financières directes, mais comme le révèle le programme national contre la pauvreté, il y a une foule d'initiatives communales, cantonales, publiques ou privées qui cherchent à prévenir l'apparition de la pauvreté. Elles méritent d'être développées et coordonnées au niveau régional, cantonal, voire national. Un bel exemple est le développement des places de crèche : 55 000

places ont été créées au cours de ces quatorze dernières années grâce à la volonté commune de tous les échelons politiques.

On peut se demander ce que les crèches ont à faire dans la lutte à court et long terme contre la pauvreté. Elles permettent aux parents de travailler, donc d'acquérir un revenu ; elles donnent aux enfants la possibilité de se sociabiliser, de se développer, de mieux s'intégrer, ce qui sont autant d'acquis pour le futur. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Comme le soulignent les experts, «la prévention de la pauvreté doit intervenir sur plusieurs fronts, en particulier la formation de la petite enfance à l'âge adulte, l'intégration sociale et professionnelle, les conditions de vie». Autant de pistes, autant de programmes développés aux quatre coins du pays. **CL.Q.**

RÉFÉRENCE : RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL SUR LE PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2014-2018.

## LES LAISSÉS-POUR-COMPTÉ

## LA PAUVRETÉ : DISCRÈTE ET AUX MULTIPLES VISAGES

**H**ormis le cas des Roms, la pauvreté ne s'affiche pas dans les rues. Elle reste très discrète et prend de multiples visages. A moins d'être assistant social ou de profession similaire, on l'oublie et parfois on s'étonne d'en voir les coûts dans les comptes de l'Etat et des communes. La pauvreté, pourtant si discrète, est financièrement parfaitement définie. On est pauvre si son *revenu disponible* ne couvre pas un certain montant calculé comme suit.

**REVENU DISPONIBLE.** Par revenu disponible, on entend le revenu brut des ménages moins les cotisations sociales, les impôts, les primes pour l'assurance obligatoire et les pensions alimentaires versées.

Le revenu disponible doit couvrir l'entretien, calculé sur la base d'un forfait identique pour toute la Suisse, établi en fonction de la taille du ménage + les frais moyens de logement + 100 fr. par mois et par membre de 16 ans ou plus dans le ménage. Si le revenu disponible du ménage est en dessous de ce total, alors on est dans une situation de pauvreté.

**SEUIL DE PAUVRETÉ.** En 2014, le seuil de pauvreté dans le canton de Vaud se situait à environ 2000 fr. par mois de revenu disponible pour une personne seule et 4000 fr. pour un couple avec deux enfants. D'autre part, les ménages ayant une fortune nette supérieure à 4000 fr. par adulte et 2000 fr. par enfant sont exclus des ménages en situation de pau-

vreté. A voir ces chiffres, on n'est vraiment pas riche quand on est pauvre!

**LE RISQUE DE PAUVRETÉ.** Il y a aussi toute une zone grise où l'on n'est pas pauvre selon les normes, mais où l'on risque toujours de le devenir si un pépin vous menace. Une personne seule disposant de 2400 fr. par mois risque de tomber une fois ou l'autre en dessous du seuil de pauvreté.

**LES PLUS VULNÉRABLES.** Dans le canton (chiffre 2014) 4,8% de la population est considérée comme pauvre (25 000 personnes) et 14% comme risquant de le devenir (75 000 personnes), soit 100 000 personnes au total. Les personnes seules et les femmes seules avec enfants sont les plus menacées. **CL. Q.**

## PRÉVENIR LA PAUVRETÉ

# INTÉGRATION ET FORMATION



Les contacts entre générations sont précieux.

**L**'intégration sociale et professionnelle est au cœur de la prévention de la pauvreté. Plus elle est précoce mieux c'est. Ainsi, la lutte contre la pauvreté de demain commence pratiquement à la naissance des enfants. Elle se poursuit par l'aide à la formation, qui joue un rôle central dans la prévention de la pauvreté: formation de base pour les jeunes et formation complémentaire pour les adultes. Voici deux exemples.

**L'ENCOURAGEMENT PRÉCOCE.** Il s'agit d'offrir à des enfants, avant leur entrée à l'école, un environnement stimulant avec de multiples possibilités d'apprentissage, afin qu'ils puissent développer leur potentiel, ce qui réduit le risque que la pauvreté ne se transmette d'une génération à l'autre comme c'est souvent le cas. Les communes ou les associations intercommunales sont au premier rang pour développer ce type d'offre. Dans le canton de Vaud, on citera les Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) – parents: cette offre pour enfants âgés de 0 à 5 ans accompagnés d'un de leurs parents est ouverte à toutes les familles.

**FORMATION.** Elle joue un rôle central dans la prévention de la pauvreté. Pour les jeunes,

il y a deux périodes clés: le passage de l'école à l'apprentissage et l'entrée sur le marché de l'emploi. L'objectif de base est que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du degré secondaire. Pour les Suisses nés en Suisse, on est à 94 %, mais on est à 73 % seulement pour les jeunes étrangers nés à l'étranger.

Pour les jeunes à l'aide sociale, il est particulièrement important que la formation professionnelle soit l'option privilégiée. «Des bourses d'étude au lieu de l'aide sociale» est le modèle développé dans le Canton de Vaud. Depuis 2006, 3000 jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans issus du Revenu d'insertion ont pu intégrer une formation professionnelle. Plus de 1900 d'entre eux ont pu quitter l'aide sociale grâce à ce programme et plus de 1000 ont obtenu leur diplôme avec 80 % de réussite aux examens (programme FORJAD). Un programme similaire est proposé aux adultes de 25 à 40 ans (programme FORMAD).

La prévention de la pauvreté passe par bien d'autres mesures: aide au logement, aide aux familles, aide en cas d'endettement excessif. **CL.Q.**

## FORTE PRESSION SUR LES PLUS FAIBLES

## LA PAUVRETÉ AUTRE QUE MONÉTAIRE

**Tout le monde n'est pas né avec une cuillère en argent dans la bouche. La pauvreté n'est pas que monétaire. Elle vous colle à la peau de différentes façons et on y est plus ou moins vulnérables selon les situations individuelles.**

**L**es changements structurels de l'économie et de l'emploi, les mutations de la famille et de la société sont importants pour comprendre les mécanismes de production de la pauvreté. Le travailleur précaire est la figure par excellence du travailleur pauvre dont le retour est constaté dans toutes les économies avancées. Le chômage de longue durée est aussi un produit de l'économie globalisée.

Du côté social, les effets des mutations contemporaines de la famille jouent également un rôle prépondérant. Surtout pour ces nouvelles familles monoparentales. La pauvreté concerne particulièrement les femmes qui élèvent seules leurs enfants, car elles sont souvent obligées de travailler seulement à temps partiel pour s'en occuper. La pression des conditions extérieures pèse le plus lourd sur les épaules des personnes peu formées, des jeunes qui ne sont pas encore bien intégrés dans les réseaux professionnels, des personnes à la santé défaillante, des étrangers mal intégrés et des familles déstructurées.

Ainsi, l'émergence et la persistance de la pauvreté ne peuvent pas être limitées à la seule responsabilité individuelle. Il y a des problèmes d'ordre structurel qui expliquent aussi pour une part la paupérisation d'une partie de la population. La lutte contre la pauvreté va donc jouer sur deux tableaux: la prévention et le soutien individuel. **CL. Q**



2005-2015, +74 %

## COÛT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**P**our Paudex, la Sécurité sociale a coûté 4 431 000 fr. en 2016, soit le tiers de nos dépenses. Au budget 2018, 5,4 millions ont été prévus, dont 4,6 millions pour la facture sociale. Les coûts ne cessent de croître. L'augmentation des dépenses sociales faisant l'objet d'une répartition entre l'Etat et les communes (facture sociale) a été, au cours des onze dernières années, de 5,87 % par an en moyenne pour la part de l'Etat et de 5,55 % pour les communes. De 826 millions de francs en 2005, le montant total de ces dépenses avant répartition a passé à 1,442 milliard de francs en 2015, soit une hausse de 74 %. L'augmentation de la population et l'augmentation parallèle des catégories les plus vulnérables (personnes seules, familles monoparentales, personnes âgées) expliquent en partie cette inflation.

On s'est intéressé à l'effet de ces prestations sur l'économie et la société. Elles réduisent les inégalités comme le taux de pauvreté. Elles contribuent à maintenir le niveau de vie des ménages les plus pauvres qui, sans ces contributions, auraient chuté au cours de la dernière décennie suite à l'augmentation de

certaines dépenses obligatoires, l'assurance maladie par exemple.

### LES SIX POSTES DE LA FACTURE SOCIALE

Les coûts de la sécurité sociale sont partagés en partie entre le Canton et les communes. La participation des communes à l'ensemble des dépenses sociales cantonales s'est établie aux alentours de 33 % au cours des cinq dernières années. Mais elles prennent en charge près de la moitié des six mesures suivantes, qui constituent la facture sociale.

**PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À DOMICILE ET HÉBERGEMENT.** 32 432 personnes, soit 15 % des rentiers AVS et 59 % des rentiers à l'AI dépendent des prestations complémentaires pour atteindre le minimum vital (année 2015). Le nombre de bénéficiaires a augmenté plus rapidement que le nombre d'habitants en raison du vieillissement de la population.

**SUBSIDES AUX PRIMES D'ASSURANCE MALADIE.** 27 % des assurés touchent un subside LA-Mal. C'est la prestation qui concerne le plus de monde dans le canton de Vaud. En chiffres absolus, le nombre de bénéficiaires est passé de 141 248 personnes en 2006 à 193 768 personnes en 2015, soit une augmentation de

37 %. En 2014, les primes d'assurance maladie représentaient environ un cinquième du budget des 20 % des ménages les plus modestes.

**REVENU D'INSERTION.** Le revenu d'insertion assure le dernier filet de protection sociale pour les personnes dont les revenus ne leur permettent pas de couvrir leurs besoins de base. Il offre la possibilité à ces personnes d'accéder à un logement et de couvrir leurs frais de santé et d'entretien. En 2015, il y a eu 36 300 bénéficiaires, dont 9 % de couples avec enfants. Pour y avoir droit, il faut être majeur, vivre dans le canton, être de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour (B, C ou F), avec des limites de fortune et de revenu clairement définies.

**SUBVENTIONS ET AIDES AUX PERSONNES HANDICAPÉES.** 2300 personnes ont bénéficié de cette aide en 2015.

**PRESTATIONS POUR LA FAMILLE ET AUTRES PRESTATIONS SOCIALES.** Introduites en octobre 2011, les prestations complémentaires pour les familles visent à réduire la pauvreté des familles dont le revenu est insuffisant par rapport aux dépenses du ménage. 3600 familles en ont profité en 2015.

**BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE.** Il y a eu 9500 demandes déposées en février 2017.

CL.Q.

RÉFÉRENCE : RAPPORT SOCIAL VAUDOIS 2017.

710 MILLIONS DE FRANCS POUR LES COMMUNES

## ÉVOLUTION DES COÛTS POUR LES COMMUNES (EN MILLIONS DE FRANCS, ARRONDIS)

POSTES	ANNÉE				
	1996	2000	2005	2010	2015
Prestations complémentaires	82	78	151	185	224
Assurance maladie	0	34	55	110	72
Revenu d'insertion	32	56	120	177	250
Aides aux personnes handicapées	6	5	16	79	109
Prestations pour la famille	2	2	5	17	39
Bourses d'étude et apprentissage	0	0	0	27	27
Anciens régimes	33	32	67	177	-11
<b>Montant facturé aux communes</b>	<b>155</b>	<b>207</b>	<b>414</b>	<b>684</b>	<b>710</b>

**E**n 1996, on est dans un autre monde, la sécurité sociale étant entièrement à la charge du Canton. Puis, au fil des ans, les prestations et les modes de financements changent. Jusqu'en 2010, le Canton se décharge de plus en plus sur les communes. Depuis 2011, les choses évoluent. Il y a eu par exemple une baisse reflétant le retrait de plusieurs prestations de la facture sociale, moyennant le transfert des communes à l'Etat de six points d'impôts cantonaux («basculer»). Toutes ces évolutions sont soumises au Conseil de politique sociale avant discussion au Grand Conseil.

Le Conseil de politique sociale (CPS) est composé de trois représentants de l'Etat, trois représentants des communes et un président. Il gère les rapports entre communes et Canton pour ce qui concerne la facture

sociale. Chaque modification légale impactant la facture sociale doit préalablement récolter l'avis du Conseil de politique sociale. Cet organe paritaire entre Canton et communes vise à examiner les projets de loi et de règlement en évaluant leur opportunité et leur impact en termes financiers pour les communes. Lors de la législature 2012-2017, le CPS a toujours accepté à l'unanimité les objets qui lui ont été soumis : les éventuelles oppositions ou réserves ont à chaque fois débouché sur des modifications du projet initial.

Le bureau du conseil se tient à la disposition des communes pour présenter ses activités, expliquer la facture sociale et la politique sociale cantonale. CL.Q.

RÉFÉRENCE : LA FACTURE SOCIALE ; PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DÉPENSES SOCIALES, 2017.

PAUDEX, TROIS ANS D'ESSAIS

# VILLAGES SOLIDAIRES : UNE EXPÉRIENCE À TENTER

Lors de la séance du Conseil communal de Paudex du 7 mai dernier, le préavis 4/2018 Villages solidaires a été accepté par 27 voix pour, 8 contre et 3 abstentions.



Un groupe et un animateur pour définir les activités en fonction des besoins.

«Quartiers solidaires» et «Villages solidaires» sont des démarches entreprises par Pro Senectute Vaud pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. La solitude est un mal sournois qui frappe les plus âgés. De multiples activités sont organisées dans les communes et les paroisses, dans le cadre de la formation et des milieux culturels, pour intégrer les seniors. Pour qui veut sortir et se distraire, les occasions ne manquent pas. Mais ce sont le plus souvent des actions ponctuelles, offertes de l'extérieur, parfois onéreuses et qui ne sont pas gérées de l'intérieur. L'idée de Villages solidaires est d'encourager les plus âgés à organiser eux-mêmes des projets selon leurs besoins, leurs ressources, leurs envies.

Les premiers projets dans le canton ont démarré en 2007 à Prilly et à Vallorbe. De nombreuses communes ou quartiers de villes ont suivi le mouvement. Epalinges, Lutry, Pully sud, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, pour ne citer que nos voisins.

L'idée est de créer une structure autonome gérée par les intéressés. A la demande de la commune, Pro Senectute analyse la possibilité de réaliser une telle structure en prenant contact avec les seniors et les partenaires locaux. Si le diagnostic est favorable, un groupe se constitue pour se mettre d'accord sur les actions prioritaires à entreprendre. Il est soutenu dans ses débuts par un animateur de proximité. Des activités choisies en fonction des besoins, un local mis à disposi-

tion permettent les rencontres. Au bout de deux ou trois ans, le groupe se met à vivre de manière autonome et l'animateur se retire.

## C'EST POSSIBLE À PAUDEX

A Paudex, 10 % des habitants de la commune ont 75 ans et plus, le quart de la population a plus de 65 ans et 36 % a plus de 55 ans. Nous sommes nettement plus vieux que la moyenne cantonale! Cette forte présence d'aînés justifie une action sociale visant cette tranche d'âge. Comme partout, le réseau social se fragilise et certaines personnes âgées sont de plus en plus esseulées. Selon l'enquête faite auprès des habitants, l'envie de créer des liens plus forts existe aussi bien au centre du village que sur la colline.

Une structure de type Village solidaire offrirait un nouvel espace de rencontre. La création d'un local approprié comblerait un manque à Paudex. En outre, des synergies sont à trouver entre Lutry et Pully, ce qui serait un avantage dans l'établissement d'un projet local.

Selon le planning de Pro Senectute, la mise sur pied du groupe et son suivi avec un animateur jusqu'à son autonomie se fait sur deux ans et demi. Le coût total est estimé à 300 000 fr., dont 90 000 fr. à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par le Canton. Pour la première année, le coût est de 115 000 fr., dont 25 000 fr. à la charge de la commune. Le bilan de la première année décidera de la suite à donner à la démarche. [C.L.O.](#)

## DÉBAT

Le Conseil était d'abord sceptique vis-à-vis de ce préavis. Comme si on était vieux à 55 ans! Comme si on se sentait vieux à 75 ans! On n'allait tout de même pas poser les plaques pour aller jouer aux cartes au bistrot du coin. C'est oublier les solitudes si discrètes qui peuvent se cacher dans les villas comme dans les appartements modestes. Elles ne concernent certainement pas les membres très actifs d'un Conseil communal, mais elles n'en sont pas moins réelles. Au bout de trois ans, on verra bien si les principaux intéressés auront réussi à créer un réseau entre eux, avec les communes voisines et les organisations concernées pour améliorer la qualité de vie des plus âgés, dont le nombre ne cesse de croître.

## AGENT DE PROXIMITÉ

## FABIEN JACQUARD, SERGENT-CHEF

La Police Est lausannoise (PEL) compte sept agents de proximité, dont le sergent-chef Fabien Jacquard, chargé du secteur sud de Pully et de Paudex. Il a fait un apprentissage de police à Lausanne, où il a toujours pratiqué, avant de rejoindre la PEL il y a quatre ans.



Le sergent-chef Jacquard.

Le job est d'être présent et attentif, tout en restant un représentant de l'autorité sans être un animateur de rue. Force reste toujours à la loi, mais avant qu'intervienne la force, la prévention est de mise. La police de proxi-

mité analyse les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. L'agent doit être visible et souvent présent. Il doit faire partie du décor en quelque sorte. «Ainsi, pour être au contact des gens, j'aime mieux faire mes patrouilles à pied plutôt qu'en véhicule. Le dialogue de piéton à piéton est plus facile, en particulier avec les jeunes, qui sont plutôt réceptifs si on y va avec doigté.»

Fabien Jacquard a l'habitude des jeunes. Il donne des cours de prévention routière dans les classes et est entraîneur de football chez les juniors. Il est très présent vers les écoles à l'heure des entrées et des sorties de classes.

Concernant Paudex, où il reste un certain esprit villageois, les contacts avec la population sont bons. Au bord du lac, pas de problèmes particuliers à signaler dans ce secteur sensible. Du point de vue de la sécurité routière, attention au téléphone portable. De nombreux conducteurs téléphonent en roulant, ce qui est interdit. De jeunes piétons se lancent aussi sur la route, le nez sur l'écran et les écouteurs dans les oreilles. Ils peuvent le payer très cher! Le rappeler aux ados dans les nuages fait aussi partie de son activité. **CL.Q.**



Une affiche de la campagne de prévention.

### GARE AU PORTABLE!

L'utilisation d'un téléphone sans dispositif mains libres pendant la conduite est punie d'une amende de l'ordre de 100 fr. (annexe 1 chiffre 311 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre OAO). Selon les cas, téléphoner au volant ou utiliser des systèmes d'information ou de communication peut mener au retrait du permis de conduire, à de fortes amendes, mais aussi à une peine privative de liberté. Par ailleurs, il faut souligner que téléphoner au volant sans dispositif mains libres a – dans la mesure où l'accident a été causé par cet élément – déjà donné lieu à des réductions de prestations dans l'assurance-accidents pour cause de négligence grave (art. 37 al. 2 de la loi sur l'assurance-accidents LAA). **BPA**

## BUVEZ PAUDEX!

Le rapport qualité-prix du vin de la commune de Paudex est excellent. Notre mini-vignoble est parfaitement bien exposé, la vigne parfaitement cultivée et le jus de raisin parfaitement vinifié. Boire local, c'est s'imprégner au plus profond de notre terroir. Nos vins sont offerts en dégustation au printemps, en automne et en hiver

et peuvent être achetés en tout temps au bureau communal.

- \* Assemblage 2015-2016, 14 fr. la bouteille;
- \* Chasselas 2017, 10,50 fr. la bouteille, 8 fr. la désirée (50 cl);
- \* Pinot noir 2016, 11,50 fr. la bouteille; 8,50 fr. la désirée;

- \* Rosé de Pinot noir 2015-2016, 8,50 fr. la désirée;
- \* Lie, marc, pomme, coing, 12 fr. les 50 cl.

En action jusqu'à épuisement des stocks: Assemblage 2014, 11 fr. la bouteille; Chasselas 2016, 9 fr. la bouteille et 6,50 fr. la désirée.



Revue du SDIS régional à Lutry.

## SDIS OUEST-LAVAU

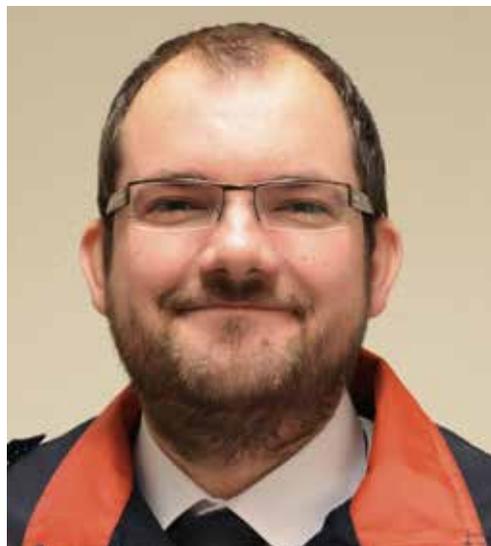
**Issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des SDIS de la Paudèze et de la Porte de Lavaux, le service compte 180 hommes et femmes volontaires qui assurent la sécurité des 32 000 personnes habitant les communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully, 7j/7 et 24h/24.**

Les trois casernes de Belmont, Pully et Lutry fonctionnent de manière autonome et assurent une couverture optimale du territoire. En cas de sinistre, la caserne la plus proche est alertée, avec un chef d'intervention responsable. Une quinzaine d'officiers peuvent assumer ce rôle. L'objectif est de pouvoir mobiliser 15 personnes sur les trois casernes en 5 minutes au maximum. Ces équipes bien formées, rapides et motivées interviennent entre 170 et 190 fois par année. Le feu est à l'origine du tiers des interventions et cette proportion reste stable. Cependant, il y a moins de gros sinistres, la prévention dans les constructions et la rapidité d'intervention diminuant les dégâts.

Paudex abrite le siège du SDIS, dirigé par le Major Sébastien Baehler depuis le 27 janvier 2018. Le Major Baehler bénéficie d'une riche expérience au sein des sapeurs-pompiers volontaires, tout d'abord à Pully, puis au SDIS de la Paudèze (Pully-Belmont) et, dès 2014, à l'état-major du SDIS Ouest-Lavaux. Il est également instructeur fédéral depuis 2011 et président du Groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompiers. Le SDIS Ouest-Lavaux est un des 34 SDIS du canton. Cette centralisation régionale permet une bonne gestion du recrutement, de la formation,

des achats, des comptes et de la relation avec les autorités communales.

Le service des sapeurs-pompiers est basé sur le volontariat. On y trouve toutes les classes de la population, toutes les nationalités. Pour le SDIS Ouest-Lavaux, à part ces volontaires, il y a une secrétaire à 40 % et le Major, qui consacre 400 heures par année à cette tâche. Ce service indispensable reste bon marché : 1,2 million de francs par an, dont 45 000 fr. pour Paudex. **CL.O.**



Le major Sébastien Baehler.

### ARRÊTÉ DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

© Forolia

## CAMP DE SKI AUX MOSSES



Le camp de ski de cette année a encore été une excellente cuvée. Les enseignantes et leurs aides, la fidèle équipe des moniteurs ainsi que les cuisiniers y ont mis une fois de plus tout leur cœur pour que tout se passe pour le mieux.

Même si, pour certains enfants, ce n'est pas toujours facile de quitter leur famille lorsque c'est la première fois, même s'il existe de plus en plus de situations particulières (régimes alimentaires, médicaments, habitudes de sommeil, etc.), le résultat est probant. Tout le monde repart enrichi d'une expérience inoubliable et cette semaine de partage pose les bases de la suite de l'année scolaire, nourrie de cette expérience.

On n'oublie pas non plus qu'un bon quart des enfants n'avaient jamais chaussé de skis cette année et qu'ils ont tous été capables, quatre jours après le début du camp, de monter seuls au «Pikachu», le petit ski-lift local! Un bon point pour notre sport national.

Cependant, l'arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 vient jeter un «nuage de poudre» sur ce projet. En effet, il ne sera dorénavant plus possible de faire participer les parents aux coûts de ces camps, ni d'ailleurs à ceux des courses d'école et autres sorties scolaires.

Seule la somme de 80 fr. par semaine pourra être demandée aux parents, ce qui correspond au coût estimé pour l'entretien d'un enfant à la maison. Actuellement, les familles payent 150 fr. pour notre camp. La commune devra donc décider si elle souhaite maintenir cette tradition en prenant la somme manquante à sa charge.

On ne peut s'empêcher de penser également à tous les lieux d'hébergement qui perdraient leurs petits pensionnaires...

La réflexion est en route, mais qui, à Paudex, ne se souvient pas de cette semaine où le vivre-ensemble était à l'honneur ou de cette soirée attendue avec impatience, la boum du camp de ski?! **ARIELLE MARTIN**

## MANIFESTATIONS 2018

## LE CONSEIL ÉMIGRE À LUTRY LE LOTO ET LE LÂCHER DE BALLON SONT SUPPRIMÉS

**C'**est parti! Les travaux de rénovation des bâtiments communaux ont débuté le 20 avril 2018. La salle communale fera office de locaux provisoires pour accueillir les élèves de l'école de Paudex dès la rentrée scolaire 2018-2019. Elle ne sera plus disponible pour les prochaines manifestations officielles et festives.

### LES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL SONT DÉPLACÉES COMME SUIT:

- **25 JUIN 2018,**  
Salle du Collège de la Croix  
à La Croix-sur-Lutry
  - **1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018,**  
Salle du Conseil communal à Lutry
  - **19 NOVEMBRE 2018,**  
Salle du Conseil communal à Lutry
- Un grand merci à la Municipalité de Lutry, qui nous a gracieusement prêté ses salles.

**LES LOTOS 2018 ET 2019** ne pourront malheureusement pas avoir lieu au vu de la difficulté de se déplacer dans d'autres locaux pour cet événement.

**NOTRE TRADITIONNELLE FÊTE À PADEX DU 29 JUIN 2018** aura lieu à la Campagne Marcel, sans lâcher de ballons pour cause de protection de l'environnement. Nous accueillerons Pif le Clown et son amie Mimi, qui animeront cette soirée pour le plus grand plaisir des petits et des grands. En cas d'extrême mauvais temps, elle sera annulée. Une information sera affichée au pilier public et sur notre site internet dès le mercredi 27 juin 2018.

La Municipalité de Paudex vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension et se réjouit de vous accueillir lors de nos prochaines manifestations. [CHRISTINE THEYTAZ](#)



Il n'y aura plus de lâcher de ballons à la Fête de Paudex. Déchets non dégradables, les ballons et leur ligature plastique constituent un danger pour la faune (oiseaux, vaches et autres) et pour l'environnement.

RÉFÉRENCE: TAPER SUR GOOGLE «LÂCHER DE BALLONS ENVIRONNEMENT».

## MOI JULIEN, 6 ANS, J'AI FAIT DU JUS DE POMME!



Jus de pomme pressé et bu sur place.

**A**côté de mon école, il y a un verger. L'autre jour, on y est allés avec ma maîtresse. Il y avait Raphaël Nicod. Raphaël, c'est lui qui fait un peu comme Ruedi Schwaab faisait avant. Il aime bien s'occuper des moutons et, là, il avait acheté une vraie presse pour faire du vrai jus de pomme! Avec les apprentis, ils avaient ramassé toutes les pommes du verger et elles étaient déjà coupées en morceaux. On a pu les mettre dans la presse et il fallait tourner une manivelle pour presser les pommes. On a tous pu essayer, mais c'était très dur. Il fallait beaucoup de force, mais moi j'ai réussi! Après, on a pu goûter notre jus de pomme. J'ai bien aimé! Il n'était pas comme à la maison, il avait plus de couleur. Raphaël nous a dit qu'il était plein de vitamines et qu'on allait être encore plus forts! Même la maîtresse a goûté!

[ARIELLE MARTIN](#)